



EMBASSY OF SWITZERLAND
SCHWEIZERISCHE BOTSCHAFT
AMBASSADE DE SUISSE

JEDDAH, le 3 octobre 1978
P. O. Box 1016

CONFIDENTIEL

051.11
062.0 MA/srg

Monsieur Pierre Aubert
Conseiller fédéral
Chef du Département politique
3003 B e r n e

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le prince héritier Fahd ibn Abdul Aziz m'a donc reçu pour la réception des lettres de rappel de mon prédécesseur et de mes lettres de créance le 2 octobre en fin de matinée. Il agissait en qualité de chef d'Etat intérimaire pendant l'absence du roi Khaled, qui se trouve présentement aux Etats-Unis pour raisons de santé. A cette saison, la famille royale réside à Taif, mais le prince a saisi l'occasion d'un séjour de quelques jours à Djeddah, où il avait notamment accueilli, il y a deux jours, le roi Hussein de Jordanie, pour recevoir quatre nouveaux ambassadeurs.

Le protocole, ici, est simple. On se présente en costume de ville. Il faut cependant commencer par assister à la présentation des armes d'une section de la garde royale et la passer en revue.

La présentation a lieu dans un petit salon. Le nouvel ambassadeur prend la parole le premier. J'ai transmis au prince Fahd les messages et les voeux du Conseil fédéral pour le bonheur, la santé et la prospérité de Sa Majesté le roi Khaled, de la famille royale et du peuple saoudien. Je me suis également fait l'interprète du bon souvenir que vous avez gardé personnellement de votre rencontre à Genève avec le roi et de l'inauguration de la mosquée.

- 2 -

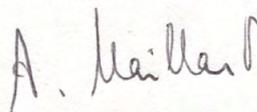
J'ai ajouté que tout en nous félicitant de l'excellence de nos relations, nous souhaitons qu'elles s'intensifient et s'approfondissent encore, et cela non seulement dans le domaine économique. A cette remarque, le prince s'est contenté de donner un signe d'assentiment.

De sa réponse, formulée en langue arabe, une remarque paraît digne d'être relevée: Nos deux pays, a-t-il dit, poursuivent des politiques semblables de stabilité, de tranquillité et de paix.

Un entretien en tête-à-tête autour d'une tasse de thé a suivi, mais il n'a pas dépassé les échanges de courtoisie. Le prince a parlé de Saint-Moritz, où il a découvert la neige, de Lugano (où, ai-je appris par une autre source, il est allé pour jouer à Campione) et de sa propriété près de Genève. J'ai saisi l'occasion pour relever que nous sommes obligés de suivre une politique restrictive en ce qui concerne les achats immobiliers par les étrangers, de manière à garder le contrôle de notre pays. Imaginez-vous, ai-je dit, que l'on permette au monde de se précipiter sur les biens immobiliers en Suisse comme il se précipite aujourd'hui sur le franc suisse, nous cesserions rapidement d'être maîtres chez nous. Le prince a répondu qu'il comprenait fort bien notre position. (Les exceptions que le roi et le prince héritier ont obtenues renforcent leur prestige dans la famille royale.)

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, les assurances de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse



(André Maillard)

cc: Div. Politique II
Div. de la Justice